

Le CT DSNA s'est réuni le 24 septembre sous la présidence de M. Florian Guillermet, notre nouveau DSNA. Après une introduction où le Directeur a souhaité un « dialogue social constructif et respectueux » afin de « dépasser les crispations » qu'il a observées depuis son arrivée, le cœur des débats a pourtant laissé FO dans l'expectative.

Impact de la mise en place des SIR pour la DSNA

La création des SIR engendre des conséquences sur l'organisation de la DSNA. Certaines structures, comme le support général de la DTI, seront en effet transférées à ces nouveaux services. FO s'inquiète en particulier du sort des personnels administratifs de la DSNA qui n'intégreront pas les SIR et a entendu l'engagement de la DSNA de veiller à ce que leurs postes ne soient pas vidés de leur sens. Par ailleurs, comme d'autres OS, nous nous inquiétons du risque de lourdeur des procédures, et du risque concomitant de retards éventuels, au moment même où le DSNA souhaite poursuivre la modernisation des systèmes. À ce sujet, la DSNA dit souhaiter peser de tout son poids dans la négociation des projets de service qui lieront les structures locales aux SIR. Dont acte.

VOTE : Pour : SNCTA

Abst. : FO, CFDT

Contre : UNSA, CGT

Réorganisation de la DSNA

Le CT était appelé à se prononcer sur un projet de décret visant à réorganiser l'échelon central de la DSNA. En introduction, le Directeur a fait le constat que, malgré un engagement très fort des personnels, la structure actuelle ne permet pas la performance attendue. Par ailleurs, le retard dans la modernisation des systèmes (le DSNA estime à 15 ans notre retard sur nos voisins européens !), implique selon lui une forte réorganisation. Enfin, le DSNA souhaite mettre la sécurité en avant en créant une direction dédiée. Bien sûr, FO ne remet pas en cause ni les constats ni le volontarisme du nouveau DSNA.

Toutefois, alors que FO souhaitait le maintien de la mission « Environnement » dans le décret, comme c'était le cas jusqu'alors, le DSNA nous répond que « l'ambition environnementale sera portée par l'ensemble des composantes de la DSNA »... Il nous disait pourtant en introduction que la gouvernance à la DSNA serait « illisible, en raison d'un trop grand nombre de domaines partagés entre les directions »...

Pour FO, alors même que l'aviation verte est au cœur des préoccupations des citoyens, et que notre avenir est intimement lié à notre capacité à répondre aux enjeux environnementaux, retirer toute référence à ce sujet dans le décret d'organisation de la DSNA est un message à contre-courant qui pourrait nous être préjudiciable.

VOTE : Pour : SNCTA, UNSA, CFDT

Abst. : FO, CGT

Feuille de route filière technique

La DSNA a présenté au CT, pour information, les pistes de réflexion sur la filière technique. Alors que les effectifs sont en baisse de 10% depuis 2010, et que la régulation actuelle est à 17% sur la base des BO de 2012, les enjeux sont triples pour la DSNA : gérer les grands programmes de modernisation technique, maintenir les systèmes actuels en attendant, et faire face à une vague de départ en retraite d'IESSA que la capacité de formation de l'ENAC ne peut pas juguler. La DSNA réfléchit donc dans toutes les directions : implication des TSEEAC, mise en place d'astreintes pour les IESSA, adaptation de la réglementation sur le travail de nuit, mise en place de projets de service au sein des SNA, adaptation du maillage territorial...

FO sera vigilant sur l'évolution des conditions de travail des personnels des services techniques, et a surtout rappelé que le rééquilibrage MO/MS et le maillage territorial devront nécessairement prendre en compte les délais d'intervention sur les organismes éloignés afin que le service du contrôle y soit rendu dans les meilleures conditions.



Nouvelle décision sur les réserves opérationnelles

Réjouissez-vous, contrôleurs ! À compter du 1^{er} janvier prochain, un nouveau texte sur les RO entre en vigueur, fruit de longues négociations (une bilatérale avec FO !) qui ont abouti à constater que ce que nous disions depuis plus d'un an et demi maintenant n'était pas tout à fait faux... En particulier, la DSNA fait marche arrière sur le fait qu'un agent puisse être rappelable une heure trente avant le début de sa vacation sans que cela pose de problème majeur au regard du droit. Dont acte, vous ne serez plus rappelable qu'à partir du début de la vacation. Que de CT DSNA, que de CT DO, que de CT SNA, que de CT d'organismes où depuis plus d'un an, nous nous sommes levés contre cette mesure...

De là à voir de grandes avancées dans ce texte qui rendraient les RO acceptables... Il faudrait oublier la philosophie même du texte ! ou vendre les uns pour acheter les autres ? À voir.

Pour FO, les grands perdants seront les organismes organisés de manière individuelle. Pour rappel, la décision prévoit que les RO visent à traiter les « éventuelles surcapacités » dans les centres. Or, pour ces organismes, le nouvel article 2 prévoit que pour un agent, le nombre de RO est déterminé « par période d'un mois » sur la base du 1 jour sur 2. Autrement dit, si vous n'êtes pas en congé, en dispense, en ASA, ou en repos (ce jour étant associé à un jour où vous êtes en vacation), et bien vous serez en RO ! Sous réserve de gérer de la surcapacité donc, on va imposer la notion de 1 jour sur 2 calculé sur un mois dans les organismes ne fonctionnant pas en équipe, en totale contradiction avec l'arrêté de 2002 pour lequel le nombre de vacations est égal à la durée du cycle moyenné sur deux cycles consécutifs. Et il n'existe pas, à notre connaissance, de cycle de 15 jours sur ces organismes...

Mais réjouissez-vous amis contrôleurs ! Vous allez avoir des récupérations que vous pourrez poser pour compenser vos RO et ramener votre compte temps négatif vers 0 ! Là encore, pour que ça marche, encore faut-il avoir des JRH. Donc, oui, réjouissez-vous si vous avez des JRH. Mais encore une fois, pour les autres organismes, vous aurez 2 petites récupérations forfaitaires en début d'année, et bien sûr vous en aurez un peu plus si, un mois donné, vous excédez le 1 jour sur 2 travaillé... Il va donc être très difficile pour ces agents de ramener leur compte temps à 0...

Et alors ? Pas grave nous répond-on ! Nouvelle avancée, le compte temps n'est plus reportable sur l'année suivante ! il est remis à 0 chaque année. À quoi ça sert alors tout ça ? Et bien le DO nous dit qu'il s'agira d'un « thermomètre » qui permettra d'apprécier si les organismes sont en surcapacité. En clair, plus les comptes temps cumulés d'un organisme sont négatifs, plus il y a de surcapacité. Pour FO, le « thermomètre » est nécessairement cassé d'avance, puisqu'en fonction de l'attribution ou non de récupération/JRH à un agent, et donc en fonction du type d'organisme, la capacité à ramener le compte temps vers 0 ne sera pas la même ! Et encore une fois les organismes ne fonctionnant pas en équipe seront les grands perdants. Ils apparaîtront comme les organismes en surcapacité (en clair, « où il y a trop de contrôleurs) alors que ce sont ceux qui ont les effectifs les plus contraints depuis la mise en place des objectifs de gestion...

Alors, il faudrait se réjouir ? Soyons sérieux. Pour FO, il n'y a pas de quoi se réjouir lorsque la réglementation est ainsi détournée, et encore moins pour les services qui vont devoir gérer la mise en place du dispositif, surtout sur les plus petits organismes où les ressources ne le permettent tout simplement pas.

Surtout, FO refuse de regarder quelques aménagements comme des avancées alors même que depuis des mois maintenant, tant les contrôleurs des organismes ne fonctionnant pas en équipe que leur encadrement cherche à comprendre comment gérer ces « RO » si peu adaptées à leur « sous-capacité ».

Un texte chasse l'autre. Une usine à gaz chasse l'autre, dans un accord gagnant-perdant. FO s'est donc opposée au texte, toute abstention permettant au texte de passer.

VOTE : Pour :-

Abst. : SNCTA, UNSA

Contre : FO, CGT, CFDT

FO note le ton nouveau porté par un DSNA volontariste. Et nous aurions nous aussi préféré dépasser les « crispations » observées par notre Directeur. Pour cela, il faudra à l'avenir, dans un dialogue « respectueux et constructif » entendre les préoccupations de tous les personnels, de tous les contrôleurs, et être suffisamment constructif pour adapter les décisions à la diversité des situations. Pour FO, la décision sur les RO ne va malheureusement pas dans ce sens, celui tant vanté de « l'adaptabilité ».

